

www.innovation-sante-autonomie.fr met en contact les start-up qui innovent et les acteurs du domaine de la santé et de l'autonomie

Actuellement, www.innovation-sante-autonomie.fr est mise à disposition du projet PROEIPAHA, soutenu par la commission européenne et dont le Resah est partenaire



La plateforme du Resah dédiée à la détection d'innovations en santé et autonomie

Login
Mot de passe
Se connecter
+ Mot de passe oublié ? +

FR

EN



Mise en ligne le 1^{er} mars 2016, la plateforme www.innovation-sante-autonomie.fr vise à faciliter l'identification de solutions innovantes dans le domaine de la santé et de l'autonomie. Elle constitue un point d'entrée unique pour les entreprises innovantes et une plateforme d'échange entre les acheteurs dans l'évaluation de ces solutions.

Cette initiative fait suite à la démarche de sourcing en ligne réalisée lors du projet HAPPI qui a abouti à la réalisation du premier appel d'offres transfrontalier européen dans le domaine du bien-vieillir. 150 solutions avaient alors été déposées puis évaluées par des équipes pluridisciplinaires.

L'ergonomie et les fonctionnalités de la plateforme ont été revues pour tenir compte des échanges qui ont eu lieu avec des acheteurs et des entreprises tant en France qu'en Europe.

La plateforme permet ainsi :

- Aux entreprises de faire connaître leur(s) solution(s) innovante(s) en répondant à un formulaire sur la thématique les concernant (ex : e-santé, bien-vieillir, troubles musculo-squelettiques, etc.)
- Aux acheteurs publics de consulter, évaluer et commenter directement en ligne les formulaires reçus.

Actuellement, www.innovation-sante-autonomie.fr est mise à disposition du projet PROEIPAAH, soutenu par la commission européenne et dont le Resah est partenaire. Cette démarche vise à détecter des solutions innovantes dans le domaine du bien-vieillir.

Jusqu'au 31 mars 2016, les entreprises pourront proposer leurs solutions en répondant à un formulaire dédié disponible dans la rubrique bien-vieillir. Ces dernières seront ensuite évaluées par un comité d'experts. Celles qui auront été considérées comme les plus innovantes seront, à compter de juillet 2016, consultables par des acheteurs publics et privés (centrales d'achat, hôpitaux, maisons de retraites, institutions, particuliers, etc.) directement depuis le site de la Commission Européenne.

La plateforme pourra être utilisée gratuitement par tout acteur public souhaitant identifier des innovations dans le domaine de la santé et de l'autonomie.

Convaincu du rôle que doit jouer l'acheteur dans la détection et la dissémination de solutions innovantes, le Resah poursuit ainsi son action en faveur de l'achat public d'innovation en santé et en autonomie.

Publié le 07 mars 2016